

Mons, le 21 mai 2026

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 26 mai 2026 :

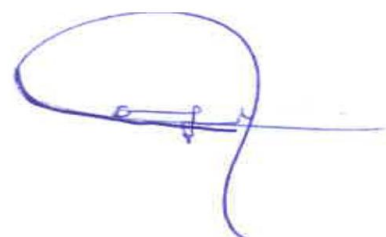
Séance publique

❑ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE

1. L'avenir de l'Action sociale.- Question orale d'actualité de M. le Conseiller Hicham IMANE.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**La Présidente du Conseil provincial
Manon MOGENET**



Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Madame et Messieurs les membres du Collège,
Mes très chères et chers Collègues,

Vous me savez particulièrement attaché, non seulement aux services rendus à la population par le personnel provincial, mais particulièrement aux services de l'Action sociale. En effet, au cours de ma vie professionnelle, j'ai eu l'occasion de mettre mes compétences au profit de l'ASBL Métalgroup, Entreprise de Travail Adapté, dont le siège est à Marcinelle, sur l'ancien site dit de la DGAS. Pour ceux qui ont déjà eu l'occasion d'y venir, et j'espère que vous avez été particulièrement nombreux, c'est sur ces terrains que se déroulent les Journées Ensemble avec les Personnes Extraordinaires, activité qui permet aux personnes porteuses de handicap de faire la fête avec les personnes ordinaires mais aussi au personnel provincial d'être mis en avant et de montrer leur abnégation ainsi que leur savoir-faire.

L'Action sociale est un secteur majeur des compétences de la Province de Hainaut, laquelle se différencie des autres provinces wallonnes, car aucune autre province n'investit autant dans la prise en charge des personnes porteuses de handicap, public parmi les plus fragilisés de notre société, mais aussi la prise en charge des personnes fragilisés par les discriminations, les violences intra familiales, les affections mentales.

Je ne peux dès lors, Monsieur le Député provincial, qu'être d'accord avec votre intervention dans la presse par laquelle vous rappelez, à juste titre, que sur le terrain, ce sont 99 services de proximité qui s'investissent dans l'inclusion, l'accueil en journée, l'hébergement adapté. Ce sont aussi 12 écoles spécialisées dispersées sur le territoire et près 2.500 agents mobilisés au quotidien. Je partage donc votre constat que les moyens du Hainaut semblent difficilement transférables entre autres en raison de l'architecture du dispositif et de son échelle géographique, cette réalité amenant à la mise en péril de certaines institutions en cas de réduction du territoire d'intervention.

Vous ajoutez, ce que je partage aussi, qu'un cloisonnement ou un découpage de ces composantes serait de nature à casser la continuité des soins et des services, une privatisation pourrait mettre en danger les capacités d'accueil pour les citoyens hennuyers.

Toutefois, je m'interroge non seulement sur les demandes émanant du Gouvernement wallon, et plus particulièrement celles de votre Ministre, M. Desquesnes, mais aussi sur votre positionnement concernant les transferts de compétences, en réponse à la demande du Gouvernement wallon. Comment concilier le transfert potentiel de l'ensemble des compétences provinciales et l'affirmation que le transfert des services de l'Action sociale n'est pas envisageable, voire dangereux et contre-productif ?

Comment encore demander au personnel de se donner corps et âme alors qu'il est confronté à un discours contradictoire, voire à une épée de Damoclès, à savoir celle d'aller vers l'incertitude d'un transfert vers on ne sait quelle institution, voire le secteur privé ?

Ne croyez-vous pas qu'il aurait été plus judicieux, avant de prendre des postures idéologiques, contre-productives, de déterminer en commun un véritable projet de réforme ambitieuse concernant l'ensemble des institutions wallonnes et de la communauté française, en ce compris, évidemment l'institution provinciale ?

D'avance merci de votre réponse.

Imane Hicham.